

DES ÉGLISES RÉINVENTÉES

→ CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE

Un lieu d'effervescence culturelle pour une communauté dynamique



ÉGLISE SAINT-LUC TRANSFORMÉE EN CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA MOTTE.

Photo : Guillaume St-Jean

Église Saint-Luc

La Motte

Abitibi-Témiscamingue

RÉSUMÉ DU PROJET

Située entre Val-d'Or, Rouyn-Noranda et Amos, la municipalité rurale de La Motte procède en 2011 à la transformation en centre communautaire de l'église Saint-Luc, fermée à la pratique exclusive du culte en 2005. Ce projet vise à assurer la pérennité du bâtiment par sa réutilisation et à redonner à l'église son importance d'autrefois au sein de la collectivité. Ouvert le 2 juin 2011, le centre communautaire est partagé entre la pratique du culte et la tenue d'activités diverses qui repositionnent l'église comme cœur du village, un statut qui s'est effrité avec la diminution de la pratique du culte. Ce dynamisme insufflé à l'église passe par une transformation relativement peu coûteuse, rendue possible grâce à une implication active de la communauté dans la réalisation du projet.



VUE VERS LE CHŒUR AVANT LA TRANSFORMATION EN CENTRE COMMUNAUTAIRE.

Photo : Conseil du patrimoine religieux du Québec



CONFIGURATION DE L'ESPACE LORS DE LA TENUE DE GRANDES CÉLÉBRATIONS RELIGIEUSES APRÈS LA TRANSFORMATION EN CENTRE COMMUNAUTAIRE.

Photo : Centre communautaire de La Motte

BÂTIMENT D'ORIGINE

Conçue en 1937, l'église Saint-Luc est un exemple d'église typique de région de colonisation, avec son clocher central sobrement décoré, sa toiture à deux versants, son implantation rectangulaire sans adjonctions et sa façade simplement composée. La façade est configurée selon trois fenêtres disposées au-dessus de trois portes dont le rapport de supériorité de l'axe central est marqué par la dimension des ouvertures. Cette configuration tripartite est assez rare en région. Le plan au sol de l'église est rectangulaire, avec un chœur en saillie à chevet plat. Derrière le chœur, un déambulatoire relie les deux sacristies positionnées de part et d'autre du chœur. L'espace intérieur est caractérisé par une nef à un vaisseau, une haute voûte en arc polygonale et une large tribune arrière. Au cours des années 1960, des travaux ont amené le recouvrement en vinyle de l'enveloppe du bâtiment et le retrait des colonnes à l'intérieur.

HISTORIQUE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

En 2001, le curé Marcel Albert, de l'évêché d'Amos, sonne l'alarme quant à l'avenir inquiétant de l'église. L'année 2003 marque le point où la fabrique confirme son incapacité à solutionner les problèmes financiers de l'église. La population lamottoise réclame une attention particulière de la municipalité concernant l'avenir de l'église.

La municipalité devient propriétaire du bâtiment en 2005. Le transfert de propriété et l'acceptation du projet de conversion sont en partie dus à l'implication du curé Albert dans le dossier. La transaction, concrétisée pour la somme nominale de 1 \$, inclut des clauses qui stipulent la conservation d'un espace pour le culte.



CUISINE COMMERCIALE AMÉNAGÉE AU SOUS-SOL.
 Photo : Centre communautaire de La Motte



LA SALLE HÉRITAGE PEUT ÊTRE CONFIGURÉE POUR UN SPECTACLE.
 Photo : Dominique Tonetti

FINANCEMENT

Le coût du projet de 260 000 \$ est réduit de plus de la moitié grâce aux nombreuses heures de bénévolat investies par les membres de la communauté lamottoise. Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire subventionne la moitié des coûts du projet, la Caisse Desjardins d'Amos y contribue pour environ 20 % et la municipalité prend en charge les autres coûts. L'organisme sans but lucratif qui gère le centre communautaire a mené deux campagnes de financement pour se procurer des équipements de spectacle de qualité. Le projet a aussi profité de la contribution financière de gens de l'extérieur de la municipalité. La vente de la majorité des bancs a également contribué au financement du projet.

CONCEPT DU PROJET

Définition du projet

La vocation à donner à l'église est issue de la mise en commun des idées de la fabrique, de la municipalité et du comité de survie de l'église. La solution de la multifonctionnalité du lieu ne fait aucun doute. Les acteurs s'entendent pour conserver un espace de culte tout en adaptant les locaux aux besoins des organismes du village et en développant des salles qui peuvent accueillir des événements culturels et communautaires. La vision dégagée est présentée à la population lors d'un rassemblement à l'église. Outre la crainte initiale de la fabrique d'être écartée du projet, la vocation fait l'unanimité. La vocation, qui apparaît aux citoyens comme prenant en compte les besoins réels, y compris ceux de la pratique du culte, a certainement contribué à rallier l'ensemble de la population autour du projet. Dominique Tonetti, l'architecte chargée du projet, est née à La Motte. Elle est donc personnellement interpellée par le dossier de l'église Saint-Luc. Elle développe sa vision de la transformation bien avant que le centre communautaire ne fasse appel à ses services et manifeste rapidement son intérêt à participer au projet. Son implication a ravi les intervenants en charge du projet.



VUE VERS L'ENTRÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE. LE RIDEAU PERMET DE SÉPARER LE LOCAL À L'ÉTAGE DE LA SALLE HÉRITAGE.

Photo : Guillaume St-Jean



SALLE HÉRITAGE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE AVEC LE RIDEAU QUI LA SÉPARE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC.

Photo : Guillaume St-Jean

Description des interventions

Le concept retenu est la séparation entre le chœur, la nef et la tribune arrière par l'installation d'un claustra (grille rétractable) et d'un rideau afin de fournir un lieu intéressant pour la pratique de chaque activité (cultuelle, culturelle ou communautaire). La nef est transformée en salle multifonctionnelle par le retrait des bancs, en vue d'en faire un espace polyvalent qui se prête à différentes configurations. Le chœur est réaménagé pour prendre le nom de la *chapelle Saint-Luc*, qui devient le lieu de culte avec une taille réduite qui convient mieux aux besoins culturels contemporains. La tenue de célébrations religieuses qui regroupent davantage de gens est également possible en combinant la salle communautaire et la chapelle. Le réaménagement de l'église offre ainsi une flexibilité qui permet d'adapter l'espace selon les besoins, tout en contribuant à rendre plus agréable chaque activité.

Les six plus beaux bancs sont installés dans le chœur pour les célébrations religieuses. Le chemin de croix et les surfaces vitrées peintes apposées sur les fenêtres sont retirés de la nef. Un deuxième étage est construit dans la sacristie pour y aménager des salles d'eau. La rénovation de la sacristie permet d'y intégrer le bureau du curé. Un bureau pour la fabrique, trois salles d'eau et un vestiaire sont aménagés dans le narthex et dans les anciens confessionnaux. Il est également possible d'y installer un petit bar pour les événements particuliers. Une cuisine commerciale est aménagée au sous-sol. Un monte-charge permet le transport des équipements au sous-sol pour leur rangement. La salle Héritage, au rez-de-chaussée, peut accueillir 300 personnes, alors que la salle des Pionniers, au sous-sol, peut en accueillir 150.

Intégration de la dimension patrimoniale au projet

La conservation de l'enveloppe extérieure du bâtiment est un élément clé du projet. L'église possède une grande importance pour cette petite communauté. Les fenêtres et leurs boiseries sont restaurées, notamment par l'encadrement des ouvertures intérieures du bâtiment qui s'intègrent au décor revampé. La peinture appliquée à l'intérieur du bâtiment contribue également à lui redonner un peu de sa prestance d'origine, qui est atténuée par les travaux réalisés dans les années 1960.

« Le show de *La Motte* est désormais produit à la salle Héritage du Centre communautaire. »

(Margot Lemire, résidente de *La Motte*)

RETOMBÉES DU PROJET

La vocation multifonctionnelle du centre communautaire s'insère bien dans le décor intérieur assez sobre de l'église. Les interventions permettent de revaloriser le décor modifié au cours des années 1960. Le découpage assez flexible de l'espace permet de conserver la volumétrie de l'espace caractéristique du bâtiment religieux et assure une fonctionnalité intéressante selon les besoins. Le potentiel spatial de l'église est un atout pour le projet et l'architecte en profite pour élaborer sa vision.

La qualité première du projet est le regroupement de la communauté dans l'église autour d'activités variées et dans des espaces adaptés. Tous les habitants de La Motte ont maintenant une raison de fréquenter l'église! La mise en valeur de l'église Saint-Luc, même s'il ne s'agit pas d'un bâtiment exceptionnel, permet d'y recentrer la communauté, en plus de renforcer l'attachement culturel des croyants à leur lieu de culte.

→ Exemples comparables :

Salle multifonctionnelle de La Durantaye

Église Saint-Gabriel
515, rue Piedmont
La Durantaye, Québec

Salle multifonctionnelle de L'Avenir

Église Saint-Pierre-de-Durham
575, rue Principale
L'Avenir, Québec

DÉTAILS DU PROJET

Nom du projet Adresse Ville Population Région administrative	Centre communautaire de La Motte 162, chemin du Quai La Motte, Québec 440 Abitibi-Témiscamingue (08)
Nom du lieu de culte Tradition religieuse	Église Saint-Luc Catholique
Année de construction Année de fermeture Année de conversion	1937 2005 (année de fin de la vocation exclusivement culturelle du bâtiment, le culte est maintenu dans une partie du bâtiment) 2011
Description du projet de conversion	Transformation de la nef en salle communautaire Réaménagement du chœur pour la pratique du culte Séparation du chœur, de la nef et de la tribune par un rideau Construction d'une cuisine commerciale au sous-sol Installation d'un monte-charge
Architecte Maître d'ouvrage	Dominique Tonetti Centre communautaire de La Motte (OSBL)
Changement de propriété (nouveau propriétaire, type de transaction)	Municipalité de La Motte Prix de vente : 1 \$
Coût du projet	123 500 \$ (estimation initiale à 260 000 \$, coût réduit de plus de la moitié grâce au bénévolat)
Maillage financier	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Fonds conjoncturel de développement) : 55 000 \$ Caisse Desjardins d'Amos : 20 000 \$ Municipalité de La Motte : 40 000 \$ Centre communautaire de La Motte : 8 500 \$
Cote patrimoniale Fiche d'inventaire	(E) Faible 2003-08-095
Prix, reconnaissances	Municipalité gagnante du concours <i>Mon village, c'est le meilleur!</i> , en 2012 (la transformation de l'église fait partie de la dynamique du village décrite par Margot Lemire, résidente de La Motte, dans son texte gagnant)
Études et analyses réalisées	Plans, devis et croquis réalisés par Dominique Tonetti

→ Contacts :

Centre communautaire de La Motte
Téléphone : 819-732-6663
Site Internet : www.municipalitedelamotte.ca/centre_communautaire/
Courriel : ccommunautaire@gmail.com